

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 22 septembre 2014

Séance du 15 septembre 2014

## 3 Société d'économie mixte d'études et d'immobilier Sud Oise, rapport sur la situation de ladite société au titre de l'exercice 2013 - information au conseil municipal

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

M. BELMHAND

Mme MOUSSATEN

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. LEMAIRE

Mme CAPON

Mme BARBETTE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

L'article L1524-3 du code général des collectivités territoriales dispose que lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce pour le compte d'une collectivité territoriale des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de son exercice qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

A ce titre, le rapport d'information sur la situation de la SEMEISO, au titre de l'exercice 2013 vous est présenté. Il a été adopté par le conseil d'administration de ladite société d'économie mixte lors de sa réunion en date du 23 mai 2014.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'information relatif à la situation de la société d'économie mixte d'études et immobilier sud Oise - SEMEISO.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-29, L1524-3,  
Vu la validation du rapport d'information sur la situation de la société d'économie mixte locale, SEMEISO, au  
titre de l'exercice 2013 par le conseil d'administration de la SEMEISO,

Vu le rapport d'information relatif à la situation de la SEMEISO au titre de l'exercice 2013,

Considérant que le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante ledit rapport  
d'information,

Entendu le rapport de présentation,

- Prend acte du rapport d'information relatif à la société d'économie mixte locale-SEMEISO- au titre de  
l'exercice 2013.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue  
Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est  
devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 SEP. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le **30/09/2014**

et publication ou notification le **23/09/2014**

CREIL, le **30/09/2014**

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy